

Procès-verbal de séance

Séance du 12 Septembre 2024

L' an 2024 et le 12 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de MORVAN Georges Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. TOSSER André, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, Mme GRALL Sylvie, M. PAUL André, M. MIGNOT Fabien, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier, M. LE GALL Jean-Yves

Absents excusés : Jocelyne Boulc'h et Patrice Hourmand
Roselyne Cornec procuration pour Nicolas Jaouen
Jean Le Gac procuration pour Francis Kervoelen

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 03/09/2024

Date d'affichage : 03/09/2024

A été nommé secrétaire : Fabien Mignot

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Travaux de rénovation de la mairie : choix des entreprises - 2024-067
- Avenants aux travaux de rénovation de l'école - 2024-068
- Avenants pour la construction de deux maisons pour personnes âgées - 2024-069
- Devis pour la numérisation des registres d'état civil - 2024-070
- Prix du m2 de terrain au lotissement Le Fur 2 - 2024-071
- Proposition d'achat de terrain Rue Le Fur - 2024-072
- Décision modificative budget communal - 2024-073

- **Travaux de rénovation de la mairie : choix des entreprises**

réf : 2024-067

Faute de proposition des entreprises, la question est reportée à un prochain conseil municipal

- **Avenants aux travaux de rénovation de l'école**

réf : 2024-068

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent les avenants ci-dessous et autorisent le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Montants HT

Avenant 1 lot 1 entreprise Lannuzel Quintin		
En moins-values	Fourniture et pose de bordures CC1	- 6 980.60 €
En plus-values	Fourniture et pose de caniveaux à grilles	+ 8 147.00 €
	Fourniture et pose de caniveaux à grilles	
Avenant 1 lot 2 entreprise Lannuzel Quintin		
En moins-values	Sciage appuis menuiseries ext, seuil et rejingot, bandes de redressement et renforcement structurel	- 29 830.74 €
En plus-values	Rebouchage anciennes fenêtres, condamnation de la fosse sous dallage, reprises diverses sous préau	+ 7 469.74 €
Avenant 1 lot 6 serrurerie entreprise OMS	13.5 mètres de garde-corps	+ 3 000.00 €
Avenant 3 lot 7 menuiseries extérieures	Porte bibliothèque	+ 1 255.15 €
Avenant 1 lot 10 revêtements de sols entreprise Le Teuff	Pose de faïence dans la partie toilettes près de la garderie	+ 1 230.00 €

Total des plus-values et moins-values : - 15 401.95 €

- **Avenants pour la construction de deux maisons pour personnes âgées**

réf : 2024-069

Avenant au contrat de MISSIONS CSPS

Mr le Maire soumet l'avenant du bureau Veritas en raison du délai supplémentaire de travaux, de deux mois, soit la somme de 380.00 € HT, 456.00 € TTC. Le conseil municipal par 1 abstention (le maire) et 12 voix contre, refusent cet avenant.

Avenant lot VRD Colas Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents (Nicola Jaouen a quitté la salle) adoptent l'avenant pour le raccordement électrique et Telecom des deux maisons, par la rue Jean Masson : 1

686.40 € HT, 2021.28 € TTC et autorisent le Maire à signer les documents s'y rapportant.

- **Devis pour la numérisation des registres d'état civil**

réf : 2024-070

Le Maire soumet les devis de deux entreprises pour la numérisation des registres d'état civil, de 1918 à 2017 inclus, soit 7 375 actes. Le prix comprend l'intervention technique en mairie, la numérisation, le traitement des actes et la livraison des données par serveur sécurisé.

Le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition de la société SAS Numerize 67720 Hoerdts pour 5 931.00 € TTC et autorise le Maire à signer le devis.

Afin d'intégrer ces données dans le logiciel GRC Berger Levrault, le conseil municipal accepte la proposition de la société Berger Levrault qui s'élève à 480.00 € TTC

- **Prix du m2 de terrain au lotissement Le Fur 2**

réf : 2024-071

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et L.2122-26,

Vu l'article 432-12 du code pénal,

Vu les articles L.442-8 et R442-12 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté autorisant à aménager le lotissement Le Fur 2, PA 029 275 23 00001,

Les travaux de viabilisation dudit lotissement vont débuter prochainement et il convient de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation. Partant du principe que la commune n'a pas vocation à dégager une marge sur ce projet, il est proposé de fixer le prix de vente à 15.00 € le m².

Après avoir entendu le Maire et, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre les lots du lotissement communal Le Fur 2 au prix de 15 € le m² TTC, hors frais de notaire à la charge des acquéreurs.

CHARGE les Notaires du Poher de rédiger les actes dans le cadre de la vente des lots,

AUTORISE le Maire à signer les promesses de vente et les actes notariés de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

- **Proposition d'achat de terrain Rue Le Fur**

réf : 2024-072

Le Maire soumet la proposition des propriétaires pour la vente des parcelles AC 4, AC 355 et AC 356 situées rue le Fur, à 25 000.00 €

Surface des parcelles :

- AC 4 : 5510 m2
- AC 355 : 2051.m2
- AC 356 : 382 m2

Soit une surface totale de 8 043 m2

Le conseil municipal à l'unanimité, vu les prix pratiqués habituellement à Scrignac et vu que les parcelles ne sont pas toutes constructibles, autorise le Maire à une proposition d'achat à 15 000.00 € frais de Notaire inclus.

- **Décision modificative budget communal**

réf : 2024-073

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

Recettes de fonctionnement : 738 droits de mutation	+ 10 000.00 €
Dépenses de fonctionnement 627 frais bancaires	+ 500.00 €
Charges de personnel 012-6450	+ 9 500.00 €
Recettes d'investissement : 10 222 FCTVA	+ 14 000.00 €
Dépenses d'investissement : chap 21	+ 14 000.00 €

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Le repas des aînés aura lieu le 5 octobre à la salle polyvalente.
- Les maisons pour personnes âgées sont en cours de finition, elles seront inaugurées le 11 octobre. Les baux sont en cours de signature avec les futures locataires.
- Une brigade de gendarmerie mobile récemment mise en place tiendra des permanences à la mairie les vendredis matins des semaines paires.
- Le mur devant les maisons pour personnes âgées sera refait par l'entreprise Stéphane Menez
- La commission voirie se réunira le 28 septembre pour faire le tour des routes et définir le programme de voirie 2025.

Séance levée à: 20h50

En mairie, le 30/10/2024
Le Maire
Georges MORVAN